Les vaccins obligatoires

Pourquoi faut- il être vacciné ?

Les obligations vaccinales sont exigées réglementairement pour l'entrée ou le maintien de son enfant aux EDLN.
La vaccination permet d'éviter le risque de propagation des maladies. Elle permet aussi de protéger son enfant des risques d'infections, et de protéger également les autres enfants et adultes. Si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations, il ne pourra donc pas être accueilli aux EDLN.

Quels sont les vaccins obligatoires ?

Qui doit être vacciné ?	Tous les enfants aux EDLN (entre 6 et 18 ans)	Tous les chefs et cheftaines. Ou tout autre adulte encadrant déclaré.
Quels vaccins	**Diphtérie , tétanos et la poliomyélite (DTP) (ou tetracoq)**	**Diphtérie , tétanos et la poliomyélite (DTP) (ou tetracoq)**
Rappels obligatoires	entre 11 et 13 ans	à 25 ans 45 ans et 65 ans

En savoir plus sur le vaccin DTP

Le DTP ou DT Polio, est une combinaison des trois vaccins qui prévient contre 3 maladies : la diphtérie , le tétanos et la poliomyélite.
Le vaccin DTP est obligatoire à tout âge pour participer aux activités des EDLN.

Le DTP peut être combiné au vaccin contre la coqueluche, ce vaccin s' appelle le Tetracoq. Donc si une personne a été vaccinée avec le tetracoq, elle aura les 3 vaccins obligatoires (le DTP) et un bonus, la coqueluche.
Il existe un nouveau modèle : les 11 vaccins, qui ne concerne que les enfants nés à partir du 1er janvier 2018. Tout enfant né avant 2018 doit être au minimum vacciné au DTP. Les enfants nés après 2018 ne sont pas encore aux EDLN, et donc ne sont pas concernés.

Éclaireuses & Éclaireurs de la Nature © -2021
info@edln.org – www.edln.org